

M. Didier Gosuin, ministre.- L'organisation de cette seconde Semaine Entreprendre a tout d'abord pu se faire grâce aux partenariats développés et à la participation des acteurs que nous soutenons, mais aussi au projet de soutien à l'entrepreneuriat financé par le Fonds social européen (FSE).

Le public premier de cette semaine est constitué par les apprenants de l'Espace formation PME (EFP). Il s'agit de semer des graines d'entrepreneuriat complémentaires à la formation professionnelle en tant que telle. Plus de 1.200 auditeurs de l'EFP ont ainsi pu participer aux diverses activités proposées. Le public extérieur était également convié.

Les ateliers suivants ont été organisés :

- sur l'éveil à l'esprit d'entreprendre, avec le concours de Boost your talent et de son réseau ;
- sur des « success-stories », avec des témoignages d'entrepreneurs ;
- sur le Business Model Canvas ;
- sur le financement participatif, organisé par impulse.brussels ;
- sur la franchise ;
- sur le statut d'indépendant à titre complémentaire, animé par impulse.brussels et le 1819.

Les activités suivantes ont également eu lieu :

- information et formation spécifiques à destination du personnel ;
- formation des formateurs organisée avec le 1819 ;
- stands des différents partenaires ;
- conférence sur le thème du microcrédit comme forme alternative de financement ;
- conférence sur le vécu d'une expérience à l'étranger, avec Erasmus for young entrepreneurs et le Bureau international jeunesse (BIJ) ;
- conférence sur le thème du développement durable.

D'autres partenaires ont également participé à cette semaine, comme Youth Start, Groupe One, Village partenaire, Les jeunes entreprises, Crédal, Job Yourself, Step 2 you, Women in Business, microStart, et bien d'autres encore.

Les entreprises débutantes ont été invitées à s'adresser directement au 1819 et à ses partenaires, afin que les réponses soient individualisées et correspondent à leurs attentes.

Je soutiens, bien sûr, le programme de formation Passeport réussite destiné au public spécifique des jeunes et des moins jeunes entreprises débutantes. Ce dispositif rencontre d'ailleurs un franc succès cette année : nous constatons une augmentation significative de sa fréquentation.

Nous avons, bien entendu, été informés de la seconde édition de la Semaine Entreprendre, qui entraine d'ailleurs dans une stratégie s'étalant sur quinze jours et comprenait le salon Entreprendre pour les jeunes, mais aussi un soutien à l'entrepreneuriat et à la formation. Il y a donc eu la Semaine Entreprendre, les Brussels Business Days et la Semaine du microcrédit, qui ont fait converger les activités sur une période de quinze jours pour que l'opération fasse sens.

J'ai d'ailleurs participé personnellement à l'activité de clôture, qui mettait en perspective l'expérience de l'aventure que représente la création d'une entreprise. Je vous renvoie au livre édité à cette occasion.

Comme je l'ai dit, cette semaine s'est également inscrite dans l'initiative des Brussels Business Days.

Pour votre complète information, j'ajoute que, dans le cadre de mes compétences régionales, j'ai également lancé, le 4 mars dernier avec impulse.brussels et Bruxelles Économie et Emploi (BEE), un appel à projets visant l'attribution de subsides facultatifs. Cet appel avait pour objet la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat. On constate en effet que les jeunes sont encore trop frileux à l'idée de démarrer leur propre affaire.

Grâce à cet appel à projets doté d'une enveloppe de 400.000 euros, nous contribuerons à diffuser la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et des enseignants, mais aussi à développer les compétences et les connaissances entrepreneuriales.

Les projets devraient également encourager le passage à l'acte entrepreneurial ainsi que la concrétisation du désir d'entreprendre à court terme. L'appel à projets se clôture le 18 avril 2016.

J'espère avoir pu vous fournir les informations nécessaires et complémentaires.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je suis satisfaite de la réponse du ministre, qui met en lumière l'intérêt que le Collège et le gouvernement portent au petit entrepreneuriat et à celui qui innove.

Je me permettrai de revenir sur cet appel à projets qui se focalise sur la jeunesse.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

L'ÉTAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'APPROPRIATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **M. RUDI VERVOORT**, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- L'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif est une priorité majeure des politiques de Cohésion sociale, telles que définies par la Commission communautaire française pour le nouveau quinquennat 2016-2020. En effet, la priorité 2 de la cohésion sociale 2016-2020 est intitulée « L'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif », et non plus « L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés », comme lors du quinquennat 2011-2015.

Nous ignorons encore aujourd'hui le nombre de personnes touchées par l'analphabétisme et l'illettrisme dans notre pays. Pour rappel, le chiffre de 10% qui est avancé est bien sûr une estimation. Il est en deçà de la réalité, d'autant que le flux de nouveaux arrivants pourrait le faire grimper de manière importante.

Dès lors, sans données chiffrées, comment adopter des politiques cohérentes et des mesures adaptées ? Les causes de l'illettrisme et de l'analphabétisme sont multiples. Parmi elles, citons le décrochage scolaire. On sait aussi que des personnes d'origine étrangère ont été faiblement ou peu scolarisées dans leur pays d'origine. Enfin, dans certains quartiers précarisés, le chômage des jeunes peut atteindre 40%.

Évoquons aussi les personnes d'origine étrangère lettrées dans leur pays d'origine, possédant parfois de hauts diplômes, mais qui ne maîtrisent pas ou peu la langue du pays d'accueil.

Le manque d'instruction et de qualification professionnelle sont des thématiques qui sont largement débattues dans ce parlement, alors que l'analphabétisme et l'illettrisme le sont beaucoup moins. Ce phénomène est pourtant une source de désarroi importante pour toute personne désireuse de s'intégrer, socialement, professionnellement ou culturellement. D'ailleurs, ces thématiques interagissent entre elles. Les défis de la formation professionnelle et de l'emploi sont aussi importants que d'autres défis auxquels doit faire face notre société. La cohésion sociale s'en trouve quelque peu chamboulée.

Au niveau des familles, il importe bien sûr de mettre l'accent sur le fait que l'alphabétisation améliore les compétences des parents et a un impact positif sur le parcours et la réussite scolaire des enfants.

Il convient de saluer le travail de l'ensemble du secteur de l'alphabétisation, qui rencontre des difficultés pour répondre à toutes les demandes qui lui parviennent. On sait par ailleurs que les financements publics sont insuffisants en la matière.

Je voudrais également répercuter les inquiétudes du secteur, qui nous rappelle que les politiques d'activation ne tiennent pas compte des difficultés spécifiques des publics qu'elles accueillent, qui sont parfois sanctionnés plusieurs fois. Des pressions sont exercées sur les chômeurs pour qu'ils suivent des formations, alors qu'ils sont confrontés à des difficultés pour trouver une place.

Le manque d'offres de formations en alphabétisation est réel. Il laisse donc des personnes incapables de répondre aux exigences croissantes des métiers d'aujourd'hui. On peut ne pas savoir lire, écrire et calculer, mais avoir des capacités professionnelles importantes. Il faut que ces personnes puissent accéder à l'emploi. Pour cela, il faut axer ces formations sur l'emploi.

Il importe que l'accompagnement se pense de manière à prendre en considération les besoins spécifiques d'un public très diversifié. À cet égard, l'asbl Lire et Écrire a récemment réaffirmé la nécessité de développer l'offre de formations, d'augmenter les moyens matériels alloués aux opérateurs de terrain, d'adapter les aides à la recherche d'emploi et d'accroître la durée des formations en fonction des personnes, pour leur permettre d'accéder à des emplois qualifiés.

Lors de ma dernière interpellation sur le sujet, Mme Laanan, répondant en votre nom, déclarait que le comité de pilotage était en train de rassembler les informations relatives aux différentes sources de financement des opérateurs d'alphabétisation. De plus, il avait été annoncé que la banque de données, ainsi que le formulaire harmonisé permettant un rapportage unique et le croisement des informations relatives aux actions d'alphabétisation, étaient en passe d'être activés.

En outre, les administrations concernées devaient adresser une lettre aux opérateurs d'alphabétisation, afin de procéder à la collecte des informations relatives à l'exercice 2014. Enfin, l'amélioration des aptitudes professionnelles des formateurs avait été évoquée.

Où en est l'étude statistique concernant l'analphabétisme et l'illettrisme ? Elle devrait permettre d'actualiser les données concernant l'illettrisme et l'analphabétisme. Où en est le formulaire électronique qui devait servir à la collecte d'un nombre plus important de données qualitatives relatives aux différentes politiques menées en matière d'alphabétisation et permettre de les évaluer ?

Qu'en est-il de la coordination et des actions du comité de pilotage alphabétisation, mis en place par la conférence interministérielle rassemblant des membres des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française ?

Concernant le nouveau quinquennat, vous disiez avoir choisi d'augmenter les exigences en termes d'heures d'apprentissage, afin d'intensifier et d'accélérer le parcours des apprenants, l'objectif étant de libérer plus rapidement des places pour les personnes qui attendent l'accès à ce dispositif. Qu'en est-il de son application ? Quelles sont les réactions du secteur de la cohésion sociale face à cette mesure ?

J'aimerais également vous entendre sur les actions menées sous le vocable « citoyen actif ». Où en est la formation continue des formateurs professionnels ou bénévoles ? Enfin, l'asbl Lire et Écrire a édité un rapport. Quels sont les enseignements que vous en avez tirés ? Quelles mesures éventuelles préconisez-vous ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre. - Votre question aborde un sujet de grande importance. L'illettrisme et l'analphabétisme sont des freins énormes à l'inclusion de tout individu, que cela soit dans la vie sociale que sur le marché du travail. Dans votre question, vous abordez des aspects relatifs à la formation professionnelle ou à l'emploi. Comme il s'agit de matières transversales, cela mériterait aussi d'être débattu avec les ministres compétents en ces matières.

En ce qui concerne les autres aspects abordés par votre interpellation, vous faites référence à des éléments de réponse déjà fournis le 30 avril 2015 dans le cadre d'une interpellation qui m'avait été adressée et à laquelle Mme Laanan avait répondu.

Vous me demandez la réalisation d'une étude statistique concernant l'analphabétisme et l'illettrisme. Ce projet n'est pas à l'ordre du jour, car les données de ce genre sont très difficiles à obtenir et seraient difficilement fiables. Néanmoins, vous faites référence aux États de l'alpha, publiés par Lire et Écrire. Ces documents peuvent être une excellente source d'orientation pour nos actions. D'ailleurs, mon cabinet et l'administration ont régulièrement l'occasion de débattre avec Lire et Écrire des réponses à donner à leurs constats.

En ce qui concerne les actions à mener dans le cadre de la Cohésion sociale, je vous rappelle que la deuxième priorité - apprentissage du français et alphabétisation - permet de soutenir de manière massive des opérateurs menant des actions vis-à-vis des publics que vous ciblez. Par rapport au quinquennat précédent, nous demandons aux opérateurs de porter les activités avec les apprenants à un minimum de neuf heures par semaine. Parmi celles-ci, au moins la moitié doit être consacrée à l'apprentissage du français ou à l'alphabétisation. Nous souhaitons également que les opérateurs mènent des actions qui permettent de développer la citoyenneté des apprenants. Derrière ce concept, nous laissons le soin aux porteurs de projet de développer des

activités qui permettent de comprendre notre société, de s'y inclure, de s'y épanouir et d'y participer activement.

Ces activités peuvent être de toutes natures : visite au parlement, module sur les inscriptions scolaires, ateliers d'empowerment, en matière des droits des femmes ou de soutien à la parentalité. L'objectif reste l'apprentissage de la langue et l'alphabétisation, mais en utilisant un autre canal et en amenant des sujets liés à la citoyenneté active.

Vous m'interrogez également sur la formation des bénévoles et des professionnels. Le décret relatif à la cohésion sociale a permis la mise en place d'un Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (Crédaf). C'est l'asbl Lire et Écrire qui a obtenu cette mission et qui est subsidiée à cet effet à hauteur de 877.000 euros pour l'année 2016 par la Commission communautaire française.

Je rappelle que la Région de Bruxelles-Capitale soutient également cette mission par la mise à disposition d'emplois de type ACS (agents contractuels subventionnés). Dans les missions du Crédaf figure la formation des formateurs bénévoles et professionnels de l'alphabétisation. Nous veillons à ce que cette mission soit mise en œuvre de manière efficace. Outre ce dispositif récurrent, je tiens à signaler que le Gouvernement francophone bruxellois vient d'approuver cette semaine un subside d'un peu plus de 15.000 euros pour la formation de formateurs en français langue étrangère à un opérateur expérimenté en la matière, l'asbl Proforal.

Vous me demandez également où en est le projet lié au formulaire électronique alpha. Les organismes d'alphabétisation ont été informés du projet et le formulaire a été légèrement modifié à la suite de leurs remarques. Il est donc en voie de finalisation et sera adressé aux opérateurs dans le courant du mois d'avril.

Ce formulaire portera sur l'identification des opérateurs d'alphabétisation, leurs agréments par les pouvoirs publics, leurs sources de subventionnement et de financement, leurs actions en matière d'alphabétisation, leurs publics et leur personnel. Les données recueillies alimenteront les débats du comité de pilotage alpha et les états des lieux de l'alphabétisation.

Le comité de pilotage est coordonné et animé par la présidente, tandis que le secrétariat est assuré par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le prévoit l'accord de coopération du 2 février 2005. Sa principale mission est de réaliser un état des lieux de l'alphabétisation, afin de faire le point sur la situation de terrain et l'évolution de cette matière située à l'intersection de différentes compétences et entités fédérées, dans la perspective de renvoyer vers la conférence interministérielle (CIM) des constats et propositions de discussion. À ce jour, sept états des lieux ont été publiés et un huitième est actuellement en préparation. Un groupe de travail au sein du comité de pilotage participe activement à cet ouvrage, dont l'auteur est le comité de pilotage lui-même.

La collecte transversale des données via un formulaire électronique a pour objectif de mieux connaître les opérateurs d'alphabétisation, leurs actions, leurs publics et leur personnel, afin de disposer d'informations collectées sur une même base. Cette récolte de données permettra d'avoir une vue plus fine du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone et de faciliter le suivi des politiques.

Par ailleurs, le comité de pilotage a le projet de mener une étude sur les indicateurs d'évaluation sous la houlette de l'Observatoire des politiques culturelles.

Le comité de pilotage, composé de représentants des cabinets ministériels et des principales administrations des entités

fédérées francophones, de représentants de Lire et Écrire et de membres observateurs, est un lieu de débat qui se réunit au minimum quatre fois par an en groupes de travail organisés selon les besoins. Il dispose aussi d'un site internet en lien avec les sites des différentes instances du comité. Pour la Région bruxelloise sont présents au comité de pilotage les représentants des secteurs suivants : les secteurs cohésion sociale et formation professionnelle de la Commission communautaire française, Bruxelles Formation et l'instance bassin EFE comme membre observateur.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Trop peu de questions abordent cette thématique et ce sont souvent les mêmes réponses qui nous sont données. La volonté est présente, mais les moyens manquent.

Le formulaire modifié qui sera envoyé en avril constituera une abondante source d'informations qui permettront d'affiner les politiques mises en œuvre. Avez-vous fixé un calendrier pour la collecte des données et quand disposerons-nous des premiers résultats ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je vous transmettrai directement ces informations.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ÉTAT DES LOCAUX AU SEIN DES INSTITUTS ÉMILE GRYSOY ET LAMBION SUR LE SITE DU CERIA

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Des problèmes récurrents et inquiétants m'ont été rapportés concernant l'état de certains locaux des instituts Émile Gryson et Rogier Lambion, sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA).

D'après les informations qui m'ont été communiquées, il s'agit du bâtiment D3, un bâtiment bicommunautaire utilisé par lesdits instituts. Plusieurs problèmes sont signalés dans certaines parties de ce bâtiment suite à des infiltrations d'eau dans la toiture. Vers la mi-janvier, une partie du plafond d'un des locaux serait même tombée dans l'aile où se trouvent des ateliers destinés aux travaux pratiques de boulangerie, de boucherie et de charcuterie.

Si cet incident a été réparé par des travaux provisoires et que les ateliers sont à nouveau accessibles, il n'en reste pas moins que des travaux plus conséquents doivent être effectués à la toiture du bâtiment.

Une partie de ces locaux, notamment des vestiaires, aurait été déclarée insalubre. Il m'a même été rapporté que l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) aurait classé certains lieux comme impropres, ou, en tout cas, comme ne répondant pas aux normes en vigueur.

Il est également fait état de locaux inoccupés depuis longtemps, ce qui entraîne des difficultés pour l'occupation d'autres locaux et donc de sérieuses complications dans l'organisation de la vie quotidienne.

Autre élément regrettable : on me signale des problèmes au niveau de la coopération avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Ce local est bicommunautaire et il